

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE-FOY-LES-LYON**

Centre de Loisirs sans hébergement « Le Vallon des Sorciers »
Ecole de la Plaine
allée Jean-Paul II
69110 Sainte Foy-lès-Lyon

REGLEMENT INTERIEUR (le 1er février 2009)
--

TITRE I : GENERALITES

Article 1

L'accueil des enfants au « Vallon des Sorciers » est régi par la réglementation en vigueur concernant les Centres de loisirs, sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Article 2

« Le Vallon des Sorciers » est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans. La capacité d'accueil est de 30 enfants.

Article 3

Les enfants sont accueillis de 8 heures à 18 heures.

**TITRE 2 : CONDITIONS D'ACCUEIL - SUIVI DES ENFANTS-
RELATION AVEC LES PARENTS**

Article 4 **Inscriptions**

- a) Conditions d'inscription
Sont accueillis en priorité :
- les enfants dont les parents demeurent sur la commune.
 - Les deux parents (ou le parent unique) occupant un emploi étant en situation assimilée.
 - Les revenus de la famille doivent être modestes.
 - L'inscription se fera en priorité à la semaine et sera définitive dès réception du dossier complet (pièces administratives, règlement financier et vaccinations à jour.
- Les autres demandes seront mises en liste d'attente et prises en compte sous réserve des places disponibles.
- b) Inscription d'enfants handicapés
Le bâtiment étant adapté, le « Vallon des Sorciers » peut recevoir les enfants à mobilité réduite. Nous invitons les parents à prendre contact avec l'équipe d'animation afin de faciliter leur accueil.
Pour les enfants ayant un handicap d'ordre psychologique, un entretien avec l'enfant, les parents et le directeur du Centre de Loisirs est nécessaire. Suite à

cette entrevue le directeur décidera avec le responsable du Service Actions Jeunes si, matériellement et humainement il est possible d'accueillir l'enfant.

Article 5 **Retards et absences**

Les parents doivent signaler le retard ou l'absence de l'enfant à l'équipe d'animation du Vallon des Sorciers (**06.26.42.90.00**) ou à la Maison Communale des Bruyères, 55 bld des provinces.(04.78.36.40.18)

Le remboursement du séjour pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical de 2 jours minimum. Le prix du repas du 1^{er} jours d'absence n'étant pas remboursé . Prix du repas : 3,60 €

Article 6 **Déroulement d'une journée**

8 heures à 9 heures : **Accueil des enfants**

Ce temps permettra d'échanger des informations concernant l'enfant pour la journée (médicaments pour les traitements médicaux.....).

9 heures à 12 heures : **Activités par tranche d'âges** (6-8 ans et 9-12 ans) entrecoupées d'une petite collation

12 heures à 13 heures 30 : **Repas + temps calme** Les repas seront pris en commun et se veulent être un moment calme.

13 heures 30 à 16 heures 30 : **Activités de l'après-midi**

16 heures 30 : **Goûter**

17 heures à 18 heures : **Retour des parents et fin de la journée**

Si personne ne se présente, l'enfant sera confié à l'Institut Départemental de l'Enfant et de la Famille (I.D.E.F.) ou au poste de Police le plus proche.

Article 7 **Accident de l'enfant pendant la journée**

L'avance des frais médicaux sera effectuée par le responsable du « Vallon des Sorciers » si les parents ne sont pas joignables ou disponibles immédiatement. Le remboursement sera demandé à la remise des feuilles de soins.

Le remboursement du séjour pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical de 2 jours minimum.

Si l'enfant est amené alors qu'il présente des symptômes de maladie, il peut éventuellement être accueilli après accord du directeur et les conclusions médicales du médecin traitant, matérialisées par un certificat. Le directeur dispose d'un pouvoir d'appréciation pour garder ou non l'enfant.

En cas de prise de médicaments, les parents doivent donner eux-mêmes le traitement le matin et le soir. Si ce traitement doit être donné dans la journée, les parents apportent obligatoirement une ordonnance datée et signée indiquant le nom de l'enfant ainsi que les doses à donner dans la journée.

Si l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse ou épidémique, il sera gardé par la famille et ne pourra réintégrer le centre qu'avec un certificat de guérison.

En cas d'urgence, le directeur a toute latitude pour prendre une décision, les parents sont avisés immédiatement.

Au moment de l'inscription, les parents doivent signer une autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgence.

Article 8 **Vêtements et accessoires**

Les enfants doivent amener des pantoufles ou chaussons pour les déplacements dans le bâtiment.

En cas de pluie, prévoir Kway ou imperméable plus un vêtement chaud (pull ou sweet) et chaussures d'extérieur adaptées.

L'argent, les bijoux, chaînes et autres accessoires sont déconseillés. En cas de perte ou de détérioration, la responsabilité du « Vallon des Sorciers » ne pourra être mise en cause..

Article 9 **Matériel**

En cas de détérioration ou destruction de matériel, la responsabilité civile des parents sera engagée.

Article 10 **Alimentation**

Tous les régimes particuliers doivent être signalés sur la fiche sanitaire et les cas d'allergies seront discutés avec le responsable de la structure.

- Pour les régimes sans viande, un remplacement en protéine sera proposé à l'enfant.

- Pour les régimes sans porc (suite aux pratiques religieuses) seul le remplacement par une viande ou un complément protéine sera proposé. Il ne pourra y avoir de viande hallal ou cachère.

TITRE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE

Article 11

La participation financière des familles est déterminée selon le quotient familial calculé par la CAF, et/ou sur présentation du revenu imposable de l'année précédente. Si ces pièces justificatives ne sont pas présentées, le tarif maximal sera appliqué.

Pour le 2^{ème} enfant, une réduction de 10% sera effectuée sur le prix à la journée.

A partir du 3^{ème} enfant, une réduction de 20% sera effectuée sur le prix à la journée et ce, pour tout enfant supplémentaire.

TARFIS	QF	Tarif journalier de base (1 enfant)	2ème enfant -10 %	3ème enfant -20 %	Pr les non fidésiens + 20%
	Qf inf à 250€	11,00 €	9,45 €	8,40 €	13,20 €
	De 251 à 450€	13,00 €	11,70 €	10,40 €	15,60 €
	De 451 à 650€	15,00 €	13,50 €	12,00 €	18,00 €
	De 651 à 900€	16,00 €	14,40 €	12,80 €	19,20 €
	De 901 à 1150€	18,00 €	16,20 €	14,40 €	21,60 €
	QF sup à 1150€	21,00 €	18,90 €	16,80 €	25,20 €